

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Vie de quartier	No SD SD-2025-2915
OBJET	Recommander au Conseil municipal d'approuver le prêt à usage et l'entente de service pour les années 2025-2026-2027, ainsi que d'approuver l'entente d'aide financière pour l'année 2025, à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre communautaire Val-Martin pour la gestion et l'opération du centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 13-L'Abord-à-Plouffe Date CE souhaitée : 2025-06-25 Date CM souhaitée : 2025-07-08		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 563 145,00 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 2025-2027 Récurrence : Non <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social <u>Financement</u> Autre source : 1-60414-7111-00-114190-00000		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Vie de quartier	No SD SD-2025-2915
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le nouveau centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, construit au coeur du vaste projet de revitalisation du secteur des Immeubles Val-Martin, vise à améliorer le milieu de vie des résidents et résidentes du secteur, par une offre de service communautaire et de loisir, ainsi que par l'accès à des espaces évolutifs et flexibles permettant une diversification d'utilisation, notamment par l'intégration du Centre communautaire Val-Martin, collaborateur principal tout au long du projet. Le Centre communautaire Val-Martin est un organisme à but non lucratif admis au soutien municipal en vertu de sa Politique d'admissibilité au soutien municipal des organisations lavalloises, dont la mission est de contribuer à la qualité de la vie sociale et économique de tous les membres des familles environnantes, leur offrant des milieux de vie communautaire, des activités et des services par le biais d'une Maison de la famille, d'une Maison des jeunes et de Ça CLIQ. Le Prêt à usage vise à régir l'occupation des espaces par l'Organisme en fonction de sa mission et l'Entente de service vise à contribuer financièrement à la prise en charge de l'accès, la surveillance et l'entretien ménager et courant des espaces intérieurs du centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, au bénéfice des citoyens du quartier, de la population, ainsi que d'autres organismes admis au soutien municipal, selon la disponibilité. L'entente d'aide financière vise à soutenir l'Organisme dans le déploiement d'une offre d'activités de loisirs, en complémentarité à leur mission, considérant que l'offre d'activités de loisirs est actuellement peu présente pour les citoyens de ce secteur. La valeur de l'occupation est évaluée à 1 419 155\$ pour la durée du Prêt à usage et est identifiée comme un soutien financier indirect, correspondant annuellement à 277 136 \$ pour l'année 2025, 565 356 \$ pour l'année 2026 et 576 663 \$ pour l'année 2027 L'entente de service prévoit un montant global de 536 329 \$ avant taxes, correspondant annuellement à 107 537 avant taxes pour l'année 2025, 214 396 avant taxes pour l'année 2026 et 214 396 avant taxes pour l'année 2027. Les services d'entretien représentent un montant de 172 522 \$ avant taxes et les services de gestion de la clientèle dans l'immeuble représentent un montant de 363 807 \$ avant taxes, totalisant un montant de 536 392 \$ avant taxes. L'entente d'aide financière prévoit un montant de 77 545 \$ pour l'année 2025. Le Prêt à usage et l'entente de service débutent le 1er juillet 2025 et se terminent le 31 décembre 2027. L'entente d'aide financière débute rétroactivement le 1er janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2025.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes requises au budget de fonctionnement. Le prêt à usage n'implique aucun échange monétaire. Le service des finances a pris connaissance des éléments de l'entente de prêt à usage et des impacts financiers. Le service devra l'inclure dans la liste des prêts à usage demandée par les finances en fin d'année		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF Paragraphe 2.3 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et articles 4, 7.1, 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., ch. C-47.1).		
REMARQUE(S) NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Vie de quartier	No SD SD-2025-2915
--------------------	---	-----------------------

EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU

Recommander au conseil d'approuver le prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et la Centre communautaire Val-Martin pour les années 2025-2027 concernant le prêt de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 504-948 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro civique 3700 boulevard Notre-Dame, Laval (Québec), H7V 1R4, portant le nom du Centre Simonne-Monet-Chartrand, et ce, aux termes et conditions énumérés au prêt à usage ;

Recommander au conseil d'approuver une entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre communautaire Val-Martin pour les années 2025-2027, la prise en charge de l'accès, la surveillance et l'entretien ménager et courant des espaces intérieurs du centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand;

Recommander au conseil d'approuver une entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre communautaire Val-Martin pour l'année 2025, et ce, aux termes et conditions énumérés à l'entente d'aide financière

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville lesdites ententes.

(CT:1854236)

CERTIFICATION

Numérotation des finances : 1854236 Coût estimé affectant l'année en cours : **190 445,41 \$** CM requis :Oui

Annotation(s)

Répartition de la dépense nette par année:

2025	190 445.41 \$
2026	225 089.00\$
2027	225 089.00 \$

Total	640 623.41 \$
=====	

Recommandation

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.

DUBOIS, Monsieur REMI (55379)	2025-06-26
Trésorier	AN - MS - JR